

Grain de Sable n° 512

4 mai 2005

9 MAI : JOURNEE DE L'EUROPE MOBILISONS-NOUS !

Dans ce numéro

1.- Journée du NON féministe

Participez dans toutes les gares parisiennes aux diffusions du tract « La constitution européenne, un piège pour les femmes »
Tous les comités d'Attac et toutes les organisations féministes en faveur du non sont invités à participer à cette journée de mobilisation.

2.- Rassemblement à la Sorbonne

Les présidents d'université déroulent le tapis rouge pour les partisans du OUI et refusent des salles aux partisans du NON. Rassemblement Place de la Sorbonne le lundi 9 mai à 17h

3.- Exigeons des médias un débat honnête et pluraliste !

TOUS PLACE DE L'EUROPE ! M° Europe - Paris 75008
Célébrons la journée de l'Europe et exigeons des médias un débat honnête et pluraliste ! le 9 mai 2005 à 18h

4.- Chrétiens pour le NON au traité constitutionnel européen

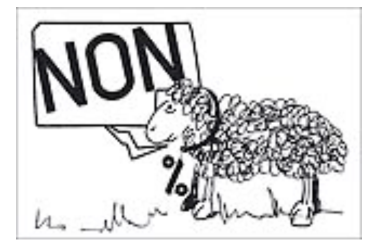
L'Evangile est un appel pour la justice, le partage, la défense des plus faibles, le respect de la création et la non violence. A la fin du mois de mai, les Français vont être appelés à se prononcer sur le « traité constitutionnel européen ». Le 29 mars dernier, l'Assemblée des évêques orthodoxes, la Fédération protestante et la Conférence des évêques de France ont largement approuvé ce traité dans un communiqué commun. Il nous semble pourtant qu'il contredit de manière évidente et regrettable les valeurs de l'évangile.

5.- Femmes, lesbiennes, gais, bis, trans : pour une Europe des solidarités, nous voterons NON !

L'interdiction de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle figure dans le projet de constitution européenne. Une bonne raison de voter pour la constitution ? NON ! Des avancées pour les droits des femmes et des LGBT ? NON ! Un vrai recul des discriminations ? NON plus !

6.- Les Latino-Américains ajoutent des motifs au « NON »

Pourquoi les Latino-Américains se sentent-ils concernés par le référendum sur la Constitution européenne et veulent-ils le faire savoir dans une réunion publique le 11 mai prochain ?



1.- Journée du NON féministe

Participez dans toutes les gares parisiennes aux diffusions du tract « La constitution européenne, un piège pour les femmes »
Tous les comités d'Attac et toutes les organisations féministes en faveur du non sont invités à participer à cette journée de mobilisation.

Le 9 mai, Journée de l'Europe, sera l'occasion pour la Coordination féministe pour le « non » / Appel des 200 feministes de rappeler en quoi la Constitution européenne est un piège pour les femmes.

La commission Femmes, genre et mondialisation d'Attac, les feministes et les associations féministes appellant au « non » (Coordination-femmes Egalité, Femmes Solidaires, Initiative féministe européenne pour le « non », les Pénélopes, Reseau féministe Ruptures) ont décidé de mettre leur force en commun dans cette campagne pour le NON en créant la Coordination Feministe pour le NON.
Celle-ci entend montrer que, dans le texte du traité constitutionnel, de nombreux droits essentiels pour les femmes **(notamment le divorce, la contraception, l'avortement)** ne sont pas reconnus, et que si ce traité était ratifié, il ne ferait qu**e renforcer les inegalités entre les hommes et les femmes.**
Voter « non » permettra d'y mettre un coup d'arrêt et créera de nouvelles conditions pour construire une Europe sociale, solidaire et de la paix.

**LA CONSTITUTION EUROPEENNE
EST UN PIEGE POUR LES FEMMES !**

C'est pourquoi nous disons NON ! La Constitution, en aggravant les politiques libérales responsables du recul social, constitue une menace de régression pour nos droits et nos conditions de vie.

L'égalité entre les femmes et les hommes ne fait même pas partie des valeurs qui fondent l'Union : son respect n'est donc pas un critère d'adhésion pour les nouveaux pays. Même si l'objectif général d'égalité est affiché, aucune politique concrète n'est prévue pour le réaliser.

De nombreux droits fondamentaux, essentiels pour les femmes, ne sont pas reconnus :

• Ni le droit à l'IVG, ni le droit à la contraception, ni le droit de choisir son orientation sexuelle ne sont inscrits dans ce texte. Or les pressions des intégrismes religieux pour remettre en cause ces droits durement acquis se multiplient. L'article I-52 qui reconnaît les églises comme interlocutrices régulières signifie concrètement une menace contre ces droits. Le principe de laïcité n'est inscrit nulle part dans le texte.

• Le droit au divorce n'y figure pas alors que c'est le cas de celui au mariage.

• Le droit à vivre sans violence est absent, alors que dans toute l'Europe les violences domestiques, viols, mariages forcés, mutilations sexuelles, la traite et le trafic de personnes à des fins de prostitution atteignent un niveau inadmissible.

• Un statut autonome, qui ne dépende pas de leur situation familiale, n'est toujours pas accordé aux femmes immigrées.

• Le droit d'asile n'est pas reconnu pour les motifs de violences, répressions et persécutions subies par des femmes en raison de leur sexe ou de leur sexualité.

• Le droit au travail est absent : seul figure le « droit de travailler », et « la liberté de chercher un emploi » qui peut être n'importe quel boulot précaire ! Or, si le taux de chômage moyen dans l'UE est de 9 %, le taux de chômage des femmes est supérieur de 2 points à celui des hommes. Les femmes occupent 80 % des emplois à temps partiel (avec salaires partiels et retraites partielles), et représentent 80 % des travailleurs pauvres.

• Le droit à la sécurité sociale, au logement, à un revenu minimum, à une pension de retraite ne sont plus reconnus. Or les femmes touchent une retraite qui ne représente en moyenne que 58% de celle des hommes. Double journée tout au long de leur vie et seulement une demi-retraite !

• Il n'y a aucune reconnaissance du SMIC ! Alors que l'existence d'un salaire minimum est essentielle pour les femmes qui partout en Europe touchent les plus bas salaires...

• Le démantèlement des services publics est programmé dans le traité. Tout est subordonné au sacro-saint principe de la « concurrence libre et non faussée » ! De plus les restrictions des dépenses publiques (articles III-184 et 194) signifient encore plus de coupes dans les services publics, la santé, l'éducation, la protection sociale. Cela veut dire : remise en cause des crèches, de l'école maternelle, privatisation et insuffisance des soins aux personnes âgées... ce qui constitue une menace de plus pour l'autonomie des femmes.

Si tout le monde est concerné, les femmes sont en première ligne.

Cette politique n'est pas une fatalité. Nous pouvons changer cela.

Le 29 mai, nous pourrons donner notre avis sur l'Europe de demain. Si la Constitution proposée est adoptée, elle sera quasiment impossible à modifier (l'unanimité des 25 États membres étant requise (article IV-443) et sa durée d'application sera illimitée (article IV-446).

**POUR LES DROITS DES FEMMES
ET POUR L'ÉGALITÉ EN EUROPE :
NON à cette Constitution**

2.- Rassemblement à la Sorbonne

Les présidents d'université déroulent le tapis rouge pour les partisans du OUI et refusent des salles aux partisans du NON. Rassemblement Place de la Sorbonne le lundi 9 mai à 17h

Le 9 mai, journée de l'Europe, la Sorbonne accueille, en grande pompe, Michel Barnier et Daniel Cohn-Bendit, alors que les présidents de Paris I et IV-Sorbonne, ont refusé toute salle, le 10 mai, au collectif Sorbonne pour le NON de gauche anti-libéral (Attac Campus, JCR, PRS, Sud Etudiant, UEC, UNEF, ainsi que des individus) qui avait prévu d'organiser un meeting pour le NON ce jour-là.

Ce parti pris pour le OUI est contradictoire avec la prétendue neutralité politique attendue des présidents d'université.
Ce parti pris idéologique est contradictoire avec l'article L811-1 du Code de l'Education qui stipule que les étudiants et les enseignants « *disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels* » et que « *locaux sont mis à leur disposition* ».
Parce que nous ne pouvons pas accepter que les seuls partisans du OUI puissent disposer des locaux des universités quand bon leur semble ;
Parce que nous exigeons que les étudiants et personnels d'universités aient accès à des sources d'information contradictoires et pas seulement à la parole officielle du gouvernement et du ministère ;
Parce que nous demandons un débat démocratique équilibré entre partisans du NON et partisans du OUI ;
Parce que les décisions arbitraires des présidents d'université refusant des salles aux partisans du NON de gauche anti-libéral se multiplient : Aix-en-Provence, Lens, Sorbonne, Jussieu, fac dentaire de Montrouge (Paris V), ... ;
Nous appelons les étudiants, les personnels et professeurs d'université, les militants associatifs, syndicaux et politiques, et tous les citoyennes et citoyens défenseurs de la démocratie à nous rejoindre ce lundi 9 mai, place de la Sorbonne, à partir de 17 heures.
Parce que nous ne laisserons pas la symbolique du 9 mai aux seuls partisans du OUI ;
Parce que ce 9 mai sera l'occasion, en lien avec les initiatives féministes et l'appel de l'OFM (Observatoire Français des Médias) exigeant des médias un débat honnête et pluraliste, de faire de cette journée de l'Europe la journée d'une Autre Europe, celle que nous appelons de nos voeux, une Europe démocratique, sociale, solidaire et écologique ;
Parce que les partisans du NON n'ont pas besoin du soutien du ministère et des fonds publics pour mener campagne ;
Lors de ce rassemblement, nous expliquerons, traité en main, pourquoi nous appelons à voter NON le 29 mai et les raisons pour lesquelles une victoire du NON,

loin de stopper la construction européenne, est la première étape vers une autre Europe, une Europe démocratique, sociale, solidaire et écologique.

A l'appel du collectif Sorbonne pour le NON de gauche anti-libéral (Attac Campus, JCR, PRS, Sud Etudiant, UEC, UNEF, ainsi que des individus).
Contact : sorbonnepourlenon@yahoo.fr

3.- Exigeons des médias un débat honnête et pluraliste !

TOUS PLACE DE L'EUROPE ! M° Europe - Paris 75008
Célébrons la journée de l'Europe et exigeons des médias un débat honnête et pluraliste ! le 9 mai 2005 à 18h

Des rassemblements sont prévus en province aussi ! Consultez la liste (que nous tenterons de tenir à jour), www.observatoire-medias.info/article.php3?id_article=405

OÙ EST LE DEBAT quand, entre le 1er janvier et le 31 mars 2005, toutes émissions confondues (JT, émissions politiques, émissions de divertissement), 71% des intervenants étaient favorables au « OUI » et quand, dans les journaux télévisés, les défenseurs de la constitution accaparaient 73% du temps de parole ?

OÙ EST LE DEBAT quand le CSA n'accorde qu'un tiers du temps de parole au « NON » ?

OÙ EST LE DEBAT quand le Président de la République préfère organiser un show télévisé à la gloire du « OUI » (que le CSA ne comptabilise pas dans le temps de parole du « OUI ») où il est interrogé par des patrons d'entreprises privées aux salaires astronomiques (Jean-Luc Delarue, Marc-Olivier Fogiel) plutôt que par des journalistes professionnels ?

OÙ EST LE DEBAT quand le biais des questions est tel que l'on est d'emblée dans un climat d'hostilité quand s'expriment les défenseurs du « NON » alors que la prévenance est de mise pour les partisans du « OUI » ?

OÙ EST LE DEBAT quand des journalistes (Quentin Dickinson, correspondant permanent de France Inter à Bruxelles, par exemple), des chroniqueurs (Bernard Guetta, chroniqueur à France Inter et l'Express ou Alain Duhamel, chroniqueur à RTL, Libération, Le Point, Nice Matin, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, Le Courrier de l'Ouest par exemple), des présentateurs (Laurent Ruquier, présentateur sur France 2, par exemple) ou des patrons de presse (Laure Adler, directrice de France Culture ou Jean-Pierre Elkabbach, nouveau patron d'Europe 1, nommé directement par Arnaud Lagardère, par exemple) prennent ouvertement position pour le « OUI » ?

OÙ EST LE DEBAT quand la quasi-totalité des titres de la presse écrite font campagne pour le « OUI » (Le Monde, Libération, Le Point, Le Nouvel Observateur, Paris Match, etc.) se comportant comme des acteurs politiques partisans ?

OÙ EST LE DEBAT quand les « Tours d'Europe » que nous proposent les médias sont des « Tours de l'Europe du "OUI" » et les « experts » régionaux, avant tout, des défenseurs du projet de Traité constitutionnel ?

Journalistes, usagers des médias, syndicalistes, militants associatifs, citoyens, nous sommes tous concernés !

NOUS DEMANDONS A TOUTES LES ORGANISATIONS ASSOCIATIVES, POLITIQUES ET SYNDICALES DE TOUS DOMAINES DE MOBILISER LEURS FORCES ET DE SIGNER CET APPEL
(renaud.lambert@observatoire-medias.info)

Nous demandons aux forces de lutte contre la propagande médiatique d'organiser des manifestations en province (merci de nous tenir informés de ces initiatives par courriel : renaud.lambert@observatoire-medias.info)

4.- Chrétiens pour le NON au traité constitutionnel européen

L'Evangile est un appel pour la justice, le partage, la défense des plus faibles, le respect de la création et la non violence. A la fin du mois de mai, les Français vont être appelés à se prononcer sur le « traité

constitutionnel européen ». Le 29 mars dernier, l'Assemblée des évêques orthodoxes, la Fédération protestante et la Conférence des évêques de France ont largement approuvé ce traité dans un communiqué commun. Il nous semble pourtant qu'il contredit de manière évidente et regrettable les valeurs de l'évangile.

Pour nous qui voulons la paix, cette constitution est porteuse de violence.
En terme de guerre militaire, l'article 1-43-3 stipule en effet que « les états membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires ». Ce qui veut dire que les budgets militaires de chaque état doivent augmenter, alors qu'aucun article ne demande d'accroître les fonds alloués à la solidarité. L'article 1-3-2 quant à lui veut faire de l'Europe un espace où la « concurrence est libre et non faussée ». On nous dit: votez Oui pour la paix entre les peuples, mais qu'est-ce qu'une « concurrence libre et non faussée » sinon une guerre économique perpétuelle ? Cette violence de celui qui perd un emploi au nom de la compétitivité est la guerre de tous contre chacun, et non l'amour mutuel prôné par les évangiles.

Pour nous qui cherchons la justice, la charte des droits fondamentaux accolée au traité ne constitue pas une avancée en terme de droits de l'homme. Le droit au travail est remplacé par le « droit de travailler », l'égalité homme-femme n'est qu'un voeux, la durée du travail n'est pas limitée. Cette charte qu'on demande aux Français de valider est en forte régression par rapport au préambule de 1946 de notre propre Constitution, que chacun devrait relire en conscience.

Pour nous qui refusons le matérialisme, nous ne pouvons nous satisfaire de l'objectif uniquement économique que se donne l'Union dans l'article 1- 3-3 : « L'union oeuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée ».
L'Europe ne semble plus avoir comme idéal que la course à la croissance économique, devenue la véritable religion matérialiste de notre temps. Or, l'Evangile nous invite au refus de l'accumulation matérielle, seule voie vers l'élévation spirituelle. Sur notre planète aux ressources limitées, l'accroissement de la consommation des habitants des pays riches se fait au détriment des autres habitants du globe. Il se fait aussi au détriment de la création que nous dévastons à cause de notre boulimie de consommation.
L'Europe a davantage besoin de sobriété et de partage que d'un développement économique sans fin.

Pourquoi les autorités chrétiennes approuvent-elles alors un tel texte, si éloigné de l'humanisme chrétien ? Peut-être les Eglises approuvent-elles dans ce traité les garanties obtenues par l'article I-52, qui stipule que « l'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres ». Cet article, fruit d'un long lobbying, permet ainsi aux Eglises de continuer leur discrimination, notamment entre les hommes et les femmes.

Nous chrétiens, sommes heureux que les « racines chrétiennes de l'Europe » n'aient pas été accolées à un texte qui érige la loi du plus fort comme règle suprême. C'est par volonté de justice et de partage que nous nous opposons à ce texte. Les autorités chrétiennes se trompent de combat en demandant de reconnaître cette origine culturelle. C'est le capitalisme qu'il faut expulser de la Constitution.
Ce traité contredit pour nous le message de Jésus. Nous appelons tous les chrétiens soucieux de la vie sociale et politique à voter NON au traité constitutionnel européen le 29 mai prochain.

Pour signer : contact@groupe-pave.org Ou écrire à : PAVE, 11 rue du Major Martin 69001 LYON.

5.- Femmes, lesbiennes, gais, bis, trans : pour une Europe des solidarités, nous voterons NON !

L'interdiction de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle figure dans le projet de constitution européenne. Une bonne raison de voter pour la constitution ? NON ! Des avancées pour les droits des femmes et des LGBT ? NON ! Un vrai recul des discriminations ? NON plus !

Des droits pas nouveaux, fondamentaux mais pas trop

Rien de nouveau dans la charte dite « des droits fondamentaux « qui interdit toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle (art II-81). Rien de nouveau non plus dans l'article III-124 qui précise qu' « une loi peut établir les mesures nécessaires pour combattre toute discrimination fondée notamment sur (...) l'orientation sexuelle ». Deux principes déjà adoptés à Nice en 2001...
Leur inclusion dans la constitution ne leur confère pas plus de poids : en dernier lieu c'est toujours le droit national qui prévaut. Par exemple, en termes de mariage et de filiation, l'article II-69 dispose que « le droit de se marier et le droit de fonder une famille sont garantis selon les lois nationales qui en régissent l'exercice. »

Rien du tout sur l'identité de genre, qui ne fait pas partie des motifs de discrimination. Il n'est donc apparemment pas « fondamental » de respecter les transexuelLEs et les transgenres.

Rien de concret sur les droits des femmes : si l'égalité homme-femme est énoncée (article II-83), le droit des femmes à disposer de leur corps n'est pas inscrit. Même si rien ne l'interdit, rien ne garantit donc les droits à l'IVG, à la contraception et au divorce, pourtant loin d'être acquis pour de nombreuses Européennes. Cela est d'autant plus inquiétant que l'article I-52 institutionnalise un dialogue entre l'Union et les Eglises, qui font pression sur de nombreux états pour s'opposer aux droits des femmes dont l'avortement (Pologne, Portugal, Irlande...). Enfin, nous espérons que le " droit à la vie " (article II-62), prévu pour lutter contre la peine de mort, ne sera jamais utilisé contre l'IVG.

Pas de droits sans droits sociaux

Être des lesbiennes, des gais, des bis, des trans, des femmes ne nous met pas à l'abri des attaques portées contre les salariéEs, chômeuSEs, précairEs, étudiantEs, fonctionnairEs et usagerEs de services publics, que nous sommes touTEs. A ce titre, nous sommes attachées à des droits sociaux et des services publics basés sur des solidarités collectives, seules à même d'assurer l'autonomie de touTEs. Et si le projet de constitution européenne n'apporte pas d'avancée significative en matière de lutte contre les discriminations, il instaure en revanche des principes libéraux qui menacent nos droits sociaux. Des principes, qui eux, s'imposent bien à tous les États membres !

Les **services publics**, qui deviennent "services d'intérêt économique général", ne figurent ni dans les valeurs ni dans les objectifs de l'Union, contrairement au traité de Nice qui les incluaient dans les "valeurs communes de l'Union". Ceux-ci sont clairement appelés à être progressivement libéralisés (III-148). Cela signifie des services soumis aux lois de la rentabilité. Appliqué au système de santé et notamment à l'hôpital, cela présage mal du maintien d'un accès garanti aux soins pour toutEs.

Le refus de l'harmonisation sociale et fiscale, l'indépendance de la Banque Centrale Européenne, l'interdiction du déficit, le pacte de stabilité, entravent les politiques économiques, sociales et environnementales (lutte contre le chômage, SMIC, ...). Ainsi, les **politiques d'emploi**, envisagées sous l'angle d'une "économie de marché où la concurrence est libre et non faussée" (I-3 : les objectifs de l'Union) instituent précarité et flexibilité. L'article II-203, par exemple, exhorte les États membres à "promouvoir une main d'œuvre (...) susceptible de s'adapter ainsi que des marchés du travail aptes à réagir rapidement à l'évolution de l'économie". Contrats précaires et temps partiels imposés seront donc généralisés. Les femmes seront les premières concernées puisqu'elles représentent déjà 80% des postes à temps partiel en France.

En matière de **politique sociale**, le projet de constitution se refuse à fixer toute harmonisation (III-210) et s'en remet au seul marché qui "favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux" (III-209). Cela se traduira entre autres par la privatisation des systèmes de protection sociale (chômage, maladie, retraite).
Ces dispositions sont d'autant plus inquiétantes que toute révision de la Constitution nécessite

une double unanimité des gouvernements et des peuples (referendum ou parlement) ce qui rend toute modification quasi-impossible à 25 ou plus. Ainsi, les appels en faveur de ce texte qui font miroiter d'éventuelles évolutions futures ne nous inspirent guère confiance.

MilitantEs progressistes pour les droits des LGBT et féministes, de gauche, nous sommes pour une autre Europe, celle des solidarités collectives, qui seules permettent d'assurer l'autonomie de toutEs : salaire minimum, accès garanti aux soins, retraite décente…

Loin d'apporter le moindre progrès par rapport aux traités existants, le projet de Constitution instaure de manière irréversible le libéralisme comme valeur fondatrice de l'Union.
Femmes, lesbiennes, gais, bis, trans, nous ne nous laisserons pas abuser par une charte des droits fictifs qui cache mal l'avènement d'un libéralisme effectif. Le 29 mai, nous voterons non !

PremièrEs signataires *: AGLA France (association des gays et lesbiennes d'Arménie), Clémentine Autain (conseillère de Paris apparentée communiste, militante féministe), Francine Bavay (Vice-présidente du conseil régional d'île de France), Patrice Bessac (conseiller Regional, PCF), Martine Billard (députée de Paris, militante féministe), Frank Daloz (militant socialiste), Ursula Del Aguila (artiste philosophe féministe), Caroline Fournier (militante féministe), Les Panthères Roses, Rostom Mesli (militant écologiste et homosexuel), Olivier Neveux (Maître de conférence, Strasbourg 2), Charlotte Prevot (féministe), Damien Sauze (militant socialiste), Samira Ouardi (militante féministe), Pascale Ourbih (militante pour les droits des trans)*

flgbtpourlenon@no-log.org

6.- Les Latino-Américains ajoutent des motifs au « NON »

Pourquoi les Latino-Américains se sentent-ils concernés par le référendum sur la Constitution européenne et veulent-ils le faire savoir dans une réunion publique le 11 mai prochain ?

Leur intervention dans ce débat européen est légitimée par 4 motifs :

- Vu que cette constitution confirme et renforce l'orientation néolibérale de l'intégration européenne, les Latino-Américains ont qualité pour transmettre aux Européens leur expérience de 25 ans l'ajustement structurel néolibéral afin que les électeurs sachent précisément quels sont les effets du programme néolibéral qui est rendu irréversible par cette Constitution.
- Les Latino-Américains ont également des motifs pour attirer l'attention sur la politique extérieure de l'Union européenne envers les pays du Sud, et en particulier de l'Amérique latine, montrant que, sous l'habillage de la coopération et le partenariat, s'exerce l'activité prédatrice des transnationales lancées dans l'exploitation des bassins aquifères, des ressources énergétiques et de l'énorme potentiel de biodiversité. Les effets délétères de la stratégie de l'UE en Amérique Latine que dénoncés au cours de la réunion des organisations sociales à Patzcuaro le 24 mars 2004, indiquent que l'Union européenne n'a pas davantage de politique sociale à l'extérieur de l'Union qu'à l'intérieur.
- L'Amérique latine est concernée au premier chef par la définition du territoire d'application de la « Constitution » européenne. L'article III 286 établit la liste des pays et territoires extra-européens sur lesquels elle s'applique. Parmi eux, se trouvent les Malouines, Georgie du Sud, Sandwich du Sud et Territoire Antarctique qui font partie de la République Argentine mais sont occupés par le Royaume-Uni. C'est ainsi qu'en vertu de cette Constitution, le conflit entre la République Argentine et le Royaume-Uni se transforme en conflit de l'Argentine avec l'Union européenne.
- Vu que la Constitution (article I-41) affirme que la politique de sécurité et de défense commune doit rester compatible avec la politique arrêtée dans le cadre de l'OTAN, vu la liste des territoires extra-européens relevant de la juridiction de l'UE, et le nombre de situations conflictuelles, il est aisé d'imaginer des interventions de l'OTAN à travers tout le continent, à la grande satisfaction des Etats Unis.

Voilà pourquoi cette Constitution est également préjudiciable à des peuples extra-européens .
Voilà pourquoi ils soutiennent le NON.